

CONSEIL SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE 2015 – 18h00/20h00
Salle des mariages – St Rambert d’Albon

COMPTE-RENDU

Etaient présents

Délégués titulaires : BERTHELET Daniel, BOSIO Claude, JAUD-SONNERAT Marie-Pierre, LAMBERT Gérard, LENTILLON Gilles, MOREL Marielle, THOMASSY Jean-André, VILLET Ghislaine, BANCHET Gérard, CHARVET Francis, DI BIN Roberte, GENTY Philippe, PONCIN Vincent, VIAL Gilles, BOURGET Vincent, DELAPLACETTE Philippe, LACROIX Alain, LAMOTTE Thibaut, OLMOS Jean-Pierre, ROBERT Gérard, VIGIER Diane, SABATIER René, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, TOULARASTEL Thomas, FREYCENON Michel, METRAL Patrick, ZILLOX Charles, COMBE Patrick, MOLINA Richard

Délégués suppléants : DREVON Gilbert, GIRARDON-TOURNIER Lucette, JANIN Christian, PELLOUX-PRAYER Pierre, POLO Isidore, TARDY Sébastien, BRUYAS Lucien, BRUNET Florent, DELALEUF Alain, ORIOL Gérard, ROZIER Jean-Marc

Etaient excusés : BAZILE Vanessa, CHARLES Christophe, CLERC Alain, FANGET Christian, KOVACS Thierry, QUINTARD Thierry, ROMULUS Philippe, THOMMES Michel, DUGUA Isabelle, GERIN Didier, BONNET Céline, DELORD Christophe, CHARMET Michel, DELEIGUE Marc, DELORME Odile, JURY Christiane

Techniciens et autres présents : RIBAUD Cécile, ARMISSOGLIO Audrey, FONTVIEILLE Isabelle, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric, ROHNER Pauline

Rapporteur : DELAPLACETTE Philippe

Ordre du jour :

➔ **1 – Introduction**

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 20 octobre 2015
- Approbation de l'ordre du jour
- Installation d'un nouveau délégué titulaire

➔ **2 – Administration du syndicat**

Délibérations

- D/2015/44 – Modification de la délibération D/2015/34 relative aux modalités d'attribution du régime indemnitaire aux adjoints administratifs
- D/2015/45 – Finances – Décision modificative n°2

➔ **3 – Révision du Scot**

- Retours et échanges sur la présentation de la quatrième partie du diagnostic lors du dernier conseil relative aux caractères « morcelé » et « solidaire »
- Point sur l'avancée des études avec l'Agence d'urbanisme
- Réponse du territoire des Rives du Rhône à la lettre d'association de l'Etat

→ **4 - Objectif de développement des connaissances 2016-2020 du réseau de veille écologique**

Délibérations

- D/2015/46 – convention de partenariat avec la LPO pour le suivi temporel des oiseaux communs
- D/2015/47 – convention de développement des connaissances avec Nature Vivante

→ **5 - Observation territoriale**

- Mise en compatibilité des PLU avec le Scot approuvé : point sur les PLU en révision et estimation de la diminution des zones U et AU dans les PLU révisés depuis 2012
- Premiers résultats de l'orthophotographie 2015

→ **6 – Mise en œuvre du plan de concertation 2015 -2020**

- Le Scot en BD : présentation du projet
- Présentation des pistes de partenariat 2016

→ **7 – Questions diverses**

→ **Introduction**

Le quorum étant atteint, P.Delaplacette ouvre la séance en remerciant la mairie de Saint-Rambert-d'Albon pour son accueil.

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 20 octobre 2015
 - Validé à l'unanimité
- Approbation de l'ordre du jour
 - Validé à l'unanimité
- Installation d'un nouveau délégué titulaire

Il est proposé d'installer M. Daniel ROBERT-CHARRERAU en tant que délégué titulaire de la CC Pays Roussillonnais en lieu et place d'Hassan SENNER.

→ **Administration du syndicat**

- Délibération D/2015/44 – Modification de la délibération D/2015/34 relative aux modalités d'attribution du régime indemnitaire aux adjoints administratifs.

L'article 4 de la délibération D/2015/34 du 07/07/15 relative aux modalités d'attribution du régime indemnitaire des adjoints administratifs fixe les cas de figure dans lesquels les agents continuent à percevoir leur régime indemnitaire. Parmi ces cas n'a pas été inscrit le congé maladie ordinaire. Il est proposé de compléter la délibération initiale afin que les adjoints administratifs du SMRR continuent de percevoir intégralement leur régime indemnitaire en cas de congé maladie ordinaire.

C. Le Jeune présente l'objet de la délibération.

- Validé à l'unanimité



- Délibération D/2015/45 – Finances – Décision modificative n°2

Il convient de procéder au vote d'une Décision Modificative n°2 afin de modifier le Budget Primitif 2015 pour alimenter le chapitre 65 (indemnités élus) selon le tableau ci-dessous.

I/F	Chapitre	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
F	011	020	Charges à caractère général	- 1 500	
F	65	020	Autres charges de gestion courante		+ 1 500

→ Validé à l'unanimité

→ Révision du Scot

- Retours et échanges sur la présentation de la quatrième partie du diagnostic lors du dernier conseil relative aux caractères « morcelé » et « solidaire »
- Point sur l'avancée des études avec l'Agence d'urbanisme

P. Delaplacette propose de faire un retour sur la partie 4 du diagnostic du Scot présentée au cours du conseil syndical d'octobre. Il rappelle qu'à l'heure actuelle, 2 EPCI (Vivarhône et ViennAgglo) ont envoyé un courrier au SMRR pour faire part de leurs observations. Il propose aux élus des EPCI de faire un retour par courrier s'ils le souhaitent. Il rappelle que le diagnostic doit faire ressortir les enjeux forts du territoire pour permettre aux élus de réfléchir au projet lors de la phase d'écriture du PADD.

M Morel présente rapidement les principales remarques formulées par ViennAgglo dans son courrier au SMRR et Cédric Le Jeune fait la synthèse des remarques reçues de Vivarhône.

P. Delaplacette rappelle que le diagnostic complet devait être présenté à ce conseil syndical à l'origine. Suite à des problèmes de rendu avec l'agence d'urbanisme de Lyon, cette présentation a été repoussée à 2016. Il fait un bilan des échanges entre le SMRR et l'Agence pour résoudre ces difficultés. Des discussions sont en cours pour désigner un chef de projet référent à l'agence et formuler un programme de travail sur la révision du Scot précis et chiffré.

C. Le Jeune profite de ce point pour expliquer le mode de fonctionnement des agences d'urbanisme. Les agences élaborent en début d'année un programme de travail validé pour 1 an.

- Réponse du territoire des Rives du Rhône à la lettre d'association de l'Etat

P. Delaplacette présente le contexte de cette lettre : les cinq préfets ont adressé au SMRR début juillet la lettre d'association des services de l'Etat, pointant les grands enjeux que ces derniers souhaitent voir investis dans le cadre de la révision du Scot. Après avoir consulté ses EPCI membres sur leurs positionnements vis-à-vis de la lettre d'association, le SMRR a adressé une réponse aux préfets le 20 novembre, à laquelle étaient jointes l'ensemble des contributions. Il propose aux élus qui le souhaitent de s'exprimer.

C. Zilliox indique que la lettre du SMRR a été très appréciée par les élus du Pilat Rhodanien en reprenant bien leurs attentes pour le futur projet de territoire défini dans le Scot.

→ Objectif de développement des connaissances 2016-2020 du réseau de veille écologique

C. Zilliox et P. Rohner font un point sur les actions engagées dans le cadre du réseau de veille écologique depuis 6 ans.



D. Sauze souhaite savoir s'il est possible de connaître l'emplacement exact des carrés définis dans le cadre du suivi des oiseaux communs (STOC).

C. Zilliox confirme que cela est possible. Il rappelle que bien que les budgets soient aujourd'hui limités, il est important de continuer ces observations naturalistes qui ne prendront du sens que sur le long terme. Il précise aussi concernant le suivi des oiseaux communs que les dynamiques d'évolution observées sur le territoire nécessiteront d'être analysées de manière globale, en prenant en compte de multiples facteurs propres ou non au territoire (climat, ...). C. Zilliox précise que pour toutes ces études, le SMRR et ses partenaires s'appuient sur des protocoles nationaux standardisés. Cela permet la comparaison avec d'autres territoires et un enrichissement des données existantes produites par d'autres partenaires.

R. Sabatier demande des précisions sur le contexte des études réalisées dans le cadre du réseau de veille. Il se demande si le fait de réaliser l'étude pelouses sèches sur seulement 18 communes est pertinent à l'échelle du Scot. Il rappelle aussi concernant la trame verte et bleue qu'un travail est réalisé à l'échelle nationale et régionale que le travail réalisé par le SMRR pourrait constituer un doublon.

C. Zilliox rappelle que le suivi environnemental constitue une obligation pour les Scot. La méthodologie employée par le SMRR qui consiste à travailler en lien direct avec les associations environnementales permet de plus des réductions de coûts en comparaison d'études menées par les bureaux d'études. Concernant le travail sur 18 communes, il rappelle que le travail sur les pelouses sèches a été effectué sur les communes de l'Isère en 2013 et 2014 et que le travail se poursuit sur les communes de la Drôme et l'Ardèche. Ces résultats pourront de plus être réutilisés dans le cadre des révisions de PLU.

D. Sauze indique que ces études ne sont pas forcément réalisées par d'autres acteurs sur l'ensemble du territoire. Par exemple, sur le bassin d'Annonay, il y a un réel manque de données. Le travail du SMRR est donc primordial.

P. Rohner rappelle que le programme de travail est élaboré en association avec les partenaires. Les études réalisées sont donc complémentaires et évitent les doublons.

P. Genty indique que l'environnement est un domaine essentiel et qu'il est indispensable d'être accompagné dès que possible par des chercheurs. R. Molina rappelle aussi l'importance de ce travail pour pouvoir réagir le plus tôt possible en cas de problème constaté.

P. Delaplacette précise que les études réalisées au niveau national ou régional ne sont pas réalisées à une échelle suffisamment précise pour être intégrées tel quel dans le Scot et les PLU. Le travail du SMRR est donc indispensable pour répondre à ses obligations légales.

C. Zilliox propose de présenter les deux délibérations.

C. Le Jeune rappelle que les études sont réalisées en partenariat avec les CDDRA qui subventionnent à l'heure actuelle à hauteur de 30 à 40 %.

Délibérations

- D/2015/46 – convention de partenariat avec la LPO pour le suivi temporel des oiseaux communs

La LPO Coordination Rhône-Alpes est missionnée chaque année depuis 2011 par le SMRR pour assurer le suivi de la biodiversité ordinaire du territoire, par le biais d'un protocole du Museum National d'Histoire Naturelle : le Suivi temporaire des oiseaux communs (STOC). Ce programme permet de recueillir des indicateurs sur l'avifaune ordinaire (plusieurs passages annuels sur plusieurs carrés d'écoute).



Il est proposé au conseil syndical de délibérer pour autoriser le président à signer la convention entre le SMRR et l'association LPO Coordination Rhône-Alpes pour poursuivre le développement des écoutes STOC sur la période 2016-2020 dans le cadre du réseau de veille écologique et de la révision du Scot.

→ Validé par 40 voix pour et 1 contre

- D/2015/47 – convention de développement des connaissances avec Nature Vivante

Il est proposé au conseil syndical de délibérer pour autoriser le président à signer la convention entre le SMRR et l'association Nature Vivante pour poursuivre le développement de la connaissance sur des milieux à enjeux tels que les pelouses sèches, les zones humides sur la période 2016-2020 sur le nouveau territoire du SMRR.

→ Validé par 40 voix pour et 1 contre

→ Observation territoriale

- Mise en compatibilité des PLU avec le Scot approuvé : point sur les PLU en révision et estimation de la diminution des zones U et AU dans les PLU révisés depuis 2012

Le SMMR a analysé les PLU de 25 communes approuvés depuis l'approbation du Scot : les résultats donne à voir un déclassement de zones constructibles à vocation d'habitat de près de 870 ha et une augmentation de 200 ha des zonages économiques (surtout liés à la zone Inspira et aux zones proches sur Salaise-sur-Sanne). L'analyse détaillée est présentée en séance par C. Lansou.

P. Delaplacette précise qu'il a demandé au SMRR de produire ce travail à la suite d'une discussion avec Mme le sous-préfet de Vienne. Il faut rendre visible les efforts réalisés par les commerces sur le territoire. A l'avenir, il faudra aussi réfléchir avec les services de l'Etat à la clarification des méthodologies d'analyse des évolutions de zonage dans les PLU.

- Premiers résultats de l'orthophotographie 2015

C. Lansou présente la nouvelle photo aérienne du territoire effectuée en juin 2015 et livrée en décembre 2015.

C. Le Jeune indique qu'un poster de chaque commune sera envoyé aux mairies en 2016.

→ 6 – Mise en œuvre du plan de concertation 2015 -2020

D. Sauze et P. Rohner présentent les actions effectuées dans le cadre du plan de concertation en 2015.

- Le Scot en BD : présentation du projet

Depuis octobre 2014 le SMRR travaille avec un groupe de 4 étudiants de l'école de bande dessinée Emile Cohl de Lyon. Le projet arrive à son terme avec la livraison du projet de BD cette fin d'année et son impression prévue en janvier. Le public visé va de l'adolescent à l'adulte. La BD se structure en trois parties et est centré autour des problématiques d'aménagement d'un village des Rives du Rhône en 2020 (2nde partie), replacé dans le contexte historique du temps long (1^{ère} partie) et inscrit dans les enjeux poursuivis par le Scot (3^{ème} partie).



- Présentation des pistes de partenariat 2016

Conformément au plan de concertation 2015-2020, des pistes de travail sont actuellement à l'étude pour l'animation de la concertation en 2016 :

- Avec un lycée de Roussillon dans le cadre du SAARRA
- Avec l'APSOAR et l'école de design de Saint-Etienne dans le cadre de la révision du Scot

D. Sauze rappelle par ailleurs l'intérêt de communiquer par le biais des bulletins municipaux, des supports existants globalement bien consultés par les habitants.

Suite à cette présentation, P. Delaplacette rappelle les difficultés pour les Scot de communiquer largement auprès du public. Ces actions innovantes sont mises en œuvre pour tenter de toucher le plus large public et répondre aux obligations légales de concertation.

Suite à ces présentations, P. Delaplacette remercie les participants et clôt le conseil syndical.

